La Sécurité sociale comme amortisseur des crises financières

La Sécurité sociale à la française a joué un rôle éminemment protecteur durant la crise financière puis économique et sociale des années 2008 à 2015. C'est un fait établi, reconnu par tous : même Sarkozy a du le constater et plus récemment encore Macron, le banquier fortuné de Rothschild et accessoirement ministre de la République l'a déclaré lors d'une émission de télévision en mars 2015. Comment ce système tant décrié par les libéraux a-t-il fait pour réussir si bien ? La réponse est claire : c'est parce qu'il est basé sur la cotisation et la répartition et qu'il n'est pas encore géré par les banques !

Les systèmes gérés nationalement ont jusqu'à présent montré « *l'efficacité de leur rôle d'amortisseurs de la crise* » permettant d'éviter une trop forte crise sociale, avait déjà déclaré l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dès 2009. « *La protection sociale non fondée sur la répartition a donné la preuve de son échec* », avait souligné le directeur du département de Sécurité sociale de l'OIT en 2009, Michael Cichon[1]. Et de citer en exemple le cas des fonds de pension privés. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, ces fonds ont vu s'évaporer 5 400 milliards de dollars lors de la crise de 2008, avec pour conséquence directe une baisse drastique des niveaux de retraites de millions de personnes âgées notamment aux États-Unis, s'élevant à moins 23% pour l'ensemble des pays de l'OCDE. La chute d'efficacité des pensions de retraite a été le premier signe et le plus voyant de l'échec de la capitalisation en matière de protection sociale.

On parle donc d'amortisseur de crise. Comment cela fonctionne-t-il ? C'est simple : Les ressources affectées à la dépense sociale sont prélevées directement sur la richesse produite, sans intermédiaires. Ce qui est produit par exemple en février est versé à la fin du mois de février aux caisses et celles-ci peuvent utiliser immédiatement ces fonds qui sont disponibles. L'argent va directement aux caisses de retraite, à la politique familiale, à la santé. L'Etat ne prélève rien au passage et ne peut réaffecter ces sommes. La fraude est somme toute minime et ne peut provenir que des employeurs qui déclarent les salaires. Leur utilisation ne dépend pas de la mobilisation de capitaux qui auraient pu s'envoler entre temps dans des spéculations hasardeuses. Évidemment ce système ne plait pas à tout ceux qui voudraient spéculer sur ces fonds et faire un profit intermédiaire.

Par contre, les allègements de cotisation, le chômage, les bas salaires, les emprunts successifs, les dettes des employeurs et de l'Etat réduisent d'autant les ressources et creusent les déficits. Ces problèmes restent à régler mais au total on peut dire que les fondateurs de la protection sociale par cotisation ont eu la sagesse de construire un système solide et résilient pour prendre un mot à la mode. Beaucoup de spécialistes de la question nous envient cet héritage.

---

1 « **La protection sociale en danger. Etat des lieux & Stratégie pour une alternative** » 2ème édition, par Michel Limousin & Catherine Mills, aux Éditions Le Temps des Cerises, 2009, page 19